



Formulaire de contrôle du chantier

A transmettre au minimum 5 JOURS OUVRABLES avant l'exécution des travaux

La demande de visite de fin de travaux pour l'octroi du permis d'habiter/utiliser doit être formulée par courriel à pdc@yhb.ch (délai min. 2 mois avant visite.)

Selon les articles 76 ss RATC, nous vous prions d'aviser par courriel le service communal concerné, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Informations générales :

No enquête publique et CAMAC:
Propriétaire:
Description de l'ouvrage:
Adresse de l'ouvrage et parcelle:

Direction des travaux :

Bureau:
Nom et Prénom du responsable:
Adresse:
Téléphone:
Mail:

Travaux à annoncer	Date de l'exécution	Courriels pour avis
RAQ phase travaux		pdc@yhb.ch
Début des travaux		pdc@yhb.ch
Montage d'une grue		pdc@yhb.ch
Montage d'un échafaudage		pdc@yhb.ch
Désamiantage		pdc@yhb.ch
Implantation / Gabarits		pdc@yhb.ch
Raccordements aux collecteurs EC-EU		ste@yhb.ch
Isolation sous chape (sur terrain ou vide non chauffé)		pdc@yhb.ch
Isolation des murs extérieurs (façades)		pdc@yhb.ch
Isolation de la toiture		pdc@yhb.ch
Pose des fenêtres		pdc@yhb.ch
Fin des travaux		pdc@yhb.ch

Les teintes de façades et les matériaux prévus doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée à la Police des constructions **au minimum 30 jours** avant l'exécution des travaux au moyen du formulaire « Permis de teinte(s) de façades » disponible sous :

<https://www.yverdon-les-bains.ch/constructions/-travaux/demande-dautorisation-de-travaux>

Lieu, date et signature du responsable :